

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 062-216207365-20240712-2024_107-AI

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À LA REPARATION DU TRACTEUR DU SERVICE
TECHNIQUE

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société JAMS, au regard du prix et des prestations proposées ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société JAMS (281 Rue des graissières 62136 LESTREM) un bon de commande relatif à la réparation du tracteur du service technique, pour un montant de 1637.63 €.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 12 Juillet 2024

DEC 2024_107



Pour le Maire empêché,
L'adjoint suppléant,
KNOCKAERT Vincent